

DEPARTEMENT
AIPES-MARITIMES**EXTRAIT DU REGISTRE**
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 07/2018**COMMUNE DE RIMPLAS****Nombres de Membres**

Adhérents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

Séance du 17 MARS 2018

L'an Deux mille dix huit
et le 17 MARS à 14H30 heures le Conseil Municipal de cette
Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle D'INTORNI Maire

Présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

M PESENTI (procuration BOUR)
M MILANO

M. Didier BOUR a été nommé secrétaire

: OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Madame le Maire rappelle ses engagements de campagnes au titre
desquels figurait la non augmentation des impôts locaux.

Madame le Maire rappelle que le Président de la Métropole NCA a
souhaité créer un impôt métropolitain, et plus précisément une quote
part intercommunale de 6,4% sur le taux de taxe sur le foncier bâti.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa
délibération 06/2018 a voté une motion d'opposition à la création de
cet impôt.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a également
fait part de compenser l'impôt crée par le Président de la Métropole
par la diminution du taux de taxe communal.

Le conseil a donc décidé sur proposition de Madame le Maire de
réduire le taux de taxe sur le foncier bâti de 6,4 points de
pourcentages afin que les administrés n'aient pas à supporter
l'augmentation de la fiscalité voulue par le Président de la
Métropole.

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taux de TAXE D'HABITATION	14.48 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BAT	15,17 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	26.55 %

Le conseil après en avoir délibéré.

VOIX POUR : 9

**D'INTORNI - GUGLIELMETTI- BOUR- CLAPIER- FRANZELLA- ANTONINI-
DEGARDIN- PESENTI (PROCURATION BOUR)- JEANDEL –**

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

– Extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19 mars 2018
et publication ou notification
le 19 mars 2018

Le Maire,
Christelle D'INTORNI

